

Conseil d'Etat  
Par sa Présidente  
Mme C. Luisier Brodard  
Place du Château 1  
1014 Lausanne

Lausanne, le 5 janvier 2023

## Indexation des salaires

Madame la Présidente du Conseil d'Etat,  
Mesdames et Messieurs les Conseiller·es d'Etat,

Par la présente, les organisations soussignées accusent réception du courrier de la Chancellerie du 29 décembre 2022 ; elles prennent note que le Conseil d'Etat va traiter de leur courrier du 16 décembre dans sa séance du 18 janvier 2023. Par la présente, nous réitérons notre demande d'une ouverture rapide de véritables négociations sur l'indexation des salaires. Notre revendication centrale demeure celle d'une pleine indexation afin d'éviter une baisse des salaires réels.

Comme les mobilisations du mois de décembre l'ont montré, les décisions prises ne sont aucunement de nature à répondre aux revendications du personnel qui a décidé de poursuivre les mouvements de grève et de mobilisation avec une prochaine échéance d'ores et déjà fixée au 23 janvier.

En conséquence, nous sollicitons avant cette date une ouverture de négociation avec comme base une nouvelle proposition d'indexation de votre part, qui constitue au minimum une nette amélioration de la décision prise par le Conseil d'Etat et communiquée le 8 décembre dernier, ainsi qu'un calendrier qui permette de concrétiser une issue rapide et favorable pour le personnel.

Nous informerons le personnel de votre position à l'issue de la manifestation qui clôturera la mobilisation du 23 janvier. Sans réponse de votre part dans le sens de ce qui précède, le mouvement sera reconduit pour le 31 janvier.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous réserverez à ces demandes et vous prions d'agréer, Madame la Présidente du Conseil d'Etat, Mesdames et Messieurs les Conseiller-es d'Etat, l'expression de notre parfaite considération.

Pour les organisations du personnel soussignées,

FSF



Jean-Pierre Morisetti  
Président

SSP-Vaud



David Gygax  
Secrétaire syndical

SUD



Gilles Pierrehumbert  
Secrétaire fédéral